

AFFAIRE N° 26 - Expropriation d'un terrain appartenant à Madame Veuve AMELIN
Ismelle, rue du Maréchal Leclerc.

→ Autorisation d'agir en défense contre deux appels du jugement fixant les indemnités

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Madame Veuve AMELIN Ismelle et son locataire Monsieur CASSAMALY
MAMODALY MANJEE, expropriés au profit de la Commune par ordonnance du 23
janvier 1976, ont interjeté appel du jugement de fixation d'indemnités rendu le
10 Mai 1979.

Afin de défendre les intérêts de la Commune devant la Cour d'Appel de
Saint-Denis, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser
à agir en justice dans cette affaire.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Vu et approuvé le
511.79 Pour
le Préfet le
Secrétaire Général

Signé: Patrice MAGNIER

P.C.C.C. Pour le Préfet le Chef du Bureau Délégué: Jacques LACOSTE